

# THE AUSTRALIAN NATIONAL UNIVERSITY

*Annual Examination 1997*

## **FREN1002 FRENCH IB**

*Study period: 30 minutes*

*Time allowed: Three hours*

### ***Answer both parts***

*Permitted materials : for candidates for whom English is a second language: Dictionary (English/your native language) (No French or French-English Dictionary)  
Script books - Scribble Paper*

### **Première partie : langue écrite (50%)**

**Ce passage contient 450 mots. Vous le réduirez à 200 mots environ. Et dans votre texte, vous placerez un exemple de chacune des structures suivantes: préposition répétée, paire de noms sans articles, nom en apposition sans article, inversion de verbe et de sujet, le *que* répété.**

Le voilement des femmes (comme son interdiction) est une vieille affaire. Sa trace remonte au fond des temps. Maxime Rodinson rappelait, en plein débat sur les fillettes de Creil, qu'en Assyrie par exemple, 2 000 ans avant Jésus-Christ, les prostituées n'avaient pas le droit de se voiler et que, deux siècles après Jésus-Christ, Tertullien, en revanche, a fait du voile une obligation absolue pour les femmes, obligation « imposée par la vérité ». L'Église catholique hier encore, ici même, a contraint les femmes à dissimuler leurs cheveux et leurs jambes pour sortir dans la rue, apparaître au regard d'un étranger à la famille. Les épouses des juifs orthodoxes doivent toujours quant à elles se raser le crâne et porter une perruque...

Dans la France de la fin de ce siècle le foulard revêt pour la majorité de la population une signification insupportable. Les femmes d'abord et les féministes en particulier l'exècrent généralement. Parce qu'il est la marque de la domination des femmes, de leur mise au pas, de leur négation en tant qu'êtres humains. Ce que l'on sait de l'Iran, où les femmes inadéquatement voilées sont arrêtées, battues, lapidées, où l'on va jusqu'à clouer le tchador sur la tête de celles qui le refusent, rend celui-ci intolérable. Ce que l'on voit de l'Algérie, où le FIS contraint au voile par la violence, où les groupes islamistes armés tuent des fillettes qui ne le portent pas et forcent à l'exil des femmes qui revendiquent le droit de s'exprimer ou simplement de travailler la tête découverte, montre que les femmes sont un enjeu stratégique dans la construction d'une société totalitaire.

Mais c'est dans l'espace français qu'il convient d'analyser cette affaire du foulard. Non qu'il faille, bien entendu, négliger ce qu'il représente en soi et ce qu'il signifie ailleurs, notamment là où il est imposé par l'intimidation ou la coercition. Mais parce que c'est dans un pays non musulman et dans un État démocratique que se pose aujourd'hui la question de l'interdit. Or c'est en raison du contexte propre à la France quant à la situation du « deuxième sexe » que le foulard a suscité des réactions si passionnelles de la part de nombreuses femmes.

Il leur rappelle que l'égalité, si elle est acquise dans les droits, ne l'est pas dans les faits. Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, le caractère masculin des sphères où se prennent les décisions politiques, l'antiféminisme diffus que la publicité véhicule quotidiennement témoignent du hiatus entre le droit et le vécu, le discours et les pratiques, la société civile et ses institutions. Ce qui a été conquis paraît en outre fragile, toujours susceptible d'être remis en cause.

Françoise Gaspard et Farhad Khosrokhavar: *Le foulard et la République* (1995)